

Groupe FRONT DE GAUCHE Groupe FRONT DE GAUCHE  
Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 7 & 8 juillet 2016**

**Rapport CR 113-16  
Mise en œuvre du pacte rural :  
Sauvegarder les commerces de proximité**

**AMENDEMENT**

A l'article 1, rédiger le premier alinéa de la manière suivante :

*« Décide, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural, de créer un dispositif pour la sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural ainsi que le maintien et le développement des services publics, comprenant deux types d'aides : »*

**EXPOSE DES MOTIFS**

Pour les élus du groupe Front de Gauche, il est effectivement essentiel de garantir la survie des commerces de proximité. Ils sont indispensables à la vie quotidienne et au maintien d'un lien social. Nous tenons à souligner que ce constat est vrai aussi bien en milieu rural qu'urbain, et particulièrement dans certains quartiers populaires qui voient les quelques commerces existants disparaître ou encore dans les zones périurbaines.

Vécue comme une preuve supplémentaire d'abandon par les collectivités publiques, la disparition des services publics sur ces territoires entraîne bien souvent la disparition de commerces de proximité. Les deux sont donc liés. Agir pour la sauvegarde du commerce de proximité nécessite donc d'agir pour la sauvegarde des services publics dans tous les territoires.

C'est la raison pour laquelle, le groupe Front de Gauche souhaite que les services publics soient intégrés à la présente délibération.

  
Céline MALAISÉ

**Groupe FRONT DE GAUCHE** Groupe FRONT DE GAUCHE  
Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 7 & 8 juillet 2016**

**Rapport CR 113-16  
Mise en œuvre du pacte rural :  
sauvegarder les commerces de proximité**

**AMENDEMENT**

A l'article 1 :

Changer « deux types d'aides » par « trois types d'aides »

Et

Remplacer les deux derniers alinéas par les alinéas suivants :

« - aux commerces de proximité n'appartenant aux grandes enseignes franchisées;

- aux communes et EPCI.

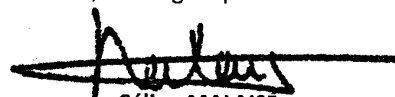
- aux associations et notamment les associations porteuses de valeurs de l'économie sociale et solidaire »

**EXPOSE DES MOTIFS**

Avec cet amendement, le groupe Front de Gauche entend répondre à un besoin réel des associations qui se mobilisent pour le maintien des commerces de proximité et des services publics sur leur territoire. Elles sont nombreuses et l'institution régionale doit pouvoir répondre à leurs différentes demandes.

Par ailleurs, il est essentiel que les associations d'économie sociale et solidaire puissent intégrer ce dispositif : au cœur des nouvelles pratiques de proximité telles que le développement des circuits courts ou des circulations douces au sein de ces bassins de vie, ces associations doivent non seulement bénéficier de ce dispositif mais surtout en être le fer de lance.

C'est, en effet pour nous, le moyen le plus sûr pour éviter que les commerces de proximité qui s'installeraient ne soient issus que des enseignes franchisées de la grande distribution qui a compris l'intérêt de ce nouveau marché. Si ces derniers veulent s'installer localement, notre groupe considère qu'ils n'ont pas besoin de l'aide publique pour y parvenir.

  
Céline MALAISE

**Groupe FRONT DE GAUCHE** Groupe FRONT DE GAUCHE  
Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 7 & 8 juillet 2016**

**Rapport CR 113-16  
Mise en œuvre du pacte rural :  
sauvegarder les commerces de proximité**

**AMENDEMENT**

Après l'article 3, rajouter un article supplémentaire :

« Article 4 :

*Mandate la présidente pour lancer une étude sur l'état des commerces de proximité en zone dense : typologie des commerces, localisation, état des fermetures, inventaire des enseignes présentes...*

*Ses conclusions donneront lieu à la création d'un dispositif complémentaire au présent rapport incluant l'ensemble des territoires franciliens concernés par la disparition des commerces de proximité et ainsi construire des pactes avec tous les territoires franciliens. »*

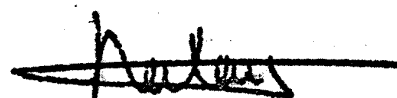
**EXPOSE DES MOTIFS**

Pour le groupe Front de Gauche, ce dispositif ne peut se cantonner à la seule échelle rurale. Ainsi paramétrée, cette aide ne peut éluder les problèmes rencontrés par l'ensemble des territoires franciliens qui voient commerces de proximité et services publics disparaître au fur et à mesure de la multiplication des grandes enseignes franchisées ainsi que des réformes telles que la réforme générale des pouvoirs publics (RGPP) ou la modernisation de l'action publique (MAP).

Il est donc indispensable que l'institution régionale prenne les devants et se donne les moyens d'une politique publique ambitieuse en faveur des territoires délaissés par de tels services.

Considérant qu'agir pour la sauvegarde du commerce de proximité nécessite d'agir pour la sauvegarde des services publics dans tous les territoires, et vice-versa, la région doit être à l'initiative de pactes territoriaux incluant ces deux types de services.

L'étude ici demandée devra répondre aux besoins qui seront identifiés sur l'ensemble du territoire francilien et particulièrement en zone dense qui fait aujourd'hui l'objet de besoins plus forts qu'ailleurs comme le montre une étude de l'IAU.



Céline MALAISE